

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 26 février 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire*.

Date de convocation
19/02/2026
Date d'affichage
27/02/2026

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BREGIER T., CHABRIER R., COLIN B., COURTOIS-PAULUS A., DEVAUCHELLE E., GABRION J.-M., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., POIRIER S., ROLLOT D., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..

Monsieur Emmanuel VUILLEMIN a été nommé secrétaire.

Absents excusés : BOIGEY-DIEMER M., FRESSE A., MILLION E..

*Pouvoirs : A. FRESSE a donné pouvoir à M.-F. VANNSON
M. BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à P. MAIRE
E. MILLION a donné pouvoir à C. HUREL-MATHIEU*

Objet : Adhésion au SMIC 2026

Monsieur le Maire indique que la Commune est adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) dans le Département des Vosges. Ce syndicat a pour objectif d'accompagner les personnes publiques dans leurs démarches de dématérialisation pour l'ensemble des actes qu'elle est amenée à prendre.

La Commune était adhérente en 2025 et utilise les services du syndicat pour ses démarches.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce renouvellement d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adhérer au SMIC des Vosges pour l'année 2026,
- **NOTE** que le montant de l'adhésion est de 1 436,27 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

POUR – 19
CONTRE – 0
ABSTENTION – 0

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
Hadol, le 26 février 2026.
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

